

## **Hausse du prix du gaz au 1er juillet : aggravation scandaleuse de la précarité énergétique**

**La Commission de Régulation de l'Energie vient d'accepter, à la demande de GDF-Suez, une hausse des tarifs du gaz de près de 5% au 1<sup>er</sup> juillet prochain, soit une hausse d'environ 15% depuis le début de l'année. La Confédération Nationale du Logement juge cette augmentation totalement inacceptable et scandaleuse alors que le nombre de ménages en situation de précarité énergétique explose.**

Cette flambée des prix intervient dans un contexte où le nombre de coupures de gaz pour impayés a augmenté fortement depuis deux ans. Selon GrDF (réseau de distribution du gaz), il a été multiplié par 30 depuis 2008. Malgré l'existence de tarifs de solidarité, encore trop méconnus, 300 000 consommateurs pourraient subir des coupures cette année.

Augmenter le coût du gaz est totalement scandaleux dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus modestes, est déjà au plus bas.

De plus, aujourd'hui, 3, 4 millions de familles sont victimes de la précarité énergétique et cette nouvelle hausse va encore alourdir un peu plus le coût de la charge logement.

Une fois de plus, c'est l'énergie domestique qui subit une hausse et non le secteur industriel. C'est donc les ménages qui font les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Comme la CNL le dénonce depuis toujours, l'ouverture du marché à la concurrence et la privatisation de GDF se font au détriment des consommateurs.

La CNL dénonce également l'inertie de l'Etat face à cette situation explosive. Elle exige qu'il prenne des mesures urgentes comme, par exemple, un gel des hausses.

Pour garantir la stabilité tarifaire et protéger les usagers, la CNL demande à revenir aux tarifs réglementés.

Le gouvernement doit également redevenir garant d'un grand service public de l'Energie car il s'agit d'un bien de première nécessité qui doit rester accessible à tous les usagers.

### **La CNL demande :**

- la mise en œuvre d'un Service public national de l'Energie et de l'Eau
- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

### **A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)**

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 800 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.